LES DÉBUTS DU CABINET LAVAL

LA SÉANCE DE LA CHAMBRE

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

M. Léo Lagrange s'étonne de la composition du ministère. Il salue, dit-il, l'adresse, la souplesse et l'habileté des acteurs de cette comédie politique. (Appl. bancs socialistes.)

« Il y a, dit-il, une autre Bastille dont il faut combattre la souveraineté : la Banque de France. Est-il vrai que la spéculation contre le franc ait été forgée de toutes pièces pour peser sur les décisions du gouvernement ? Est-il vrai qu'au début du mois de mai, des agents de publicité ont dit que la campagne contre la spéculation qui a provoqué la panique était l'œuvre du ministère des Finances et de la Banque de France ?

» Si la Banque a permis au gouvernement Flandin d'obtenir des avances sur titres pour huit jours, elle l'a poussé aux pleins pouvoirs. » (Appl. extrême gauche.)

Le député du Nord adresse les plus vives critiques au Conseil de la Banque de France. Il déclare que la Chambre, plutôt que de se soumettre aux exigences de celui-ci, devrait plutôt retourner devant le pays. (Appl. extrême gauche.)

« Il y a eu, ces jours ci, du drame et de la comédie », déclare M. Déat

M. Marcel DEAT (Paris), socialiste de France, demande également à la tribune la discussion immédiate de son interpellation.

« Les membres du gouvernement, dit-il, sont des gens de bonne foi, de bonne volonté, mais qui assument une très lourde charge. Il y a eu ces jours derniers une part de drame, une part de comédie. On a assisté à des heurts entre le pouvoir légal et le pouvoir réel. Il y a eu un moment, avant 1789, où le peuple a cru qu'une alliance allait se faire entre le pouvoir royal et lui contre les gros traitants.

» Il en est de même aujourd'hui. Il y a heurt entre le pouvoir de l'Etat, le peuple d'une part, et ceux qui ont le pouvoir de l'argent. » (Appl. extr. gau.)

M. Marcel Déat reproche à la Banque de France de ne pas réescompter les bons et les effets comme l'avait voulu le gouvernement Flandin (Appl. extr. gauche, div. bancs à gauche et centre.) « C'est un étranglement scandaleux. » (Appl. mêmes bancs. Cris à l'extrême gauche : En prison ! En prison ! Excl.)

M. Marcel Déat ne croit pas que le nouveau gouvernement soit un gouvernement de bâtisseurs, mais il espère qu'il sera un gouvernement de liquidateurs honnêtes, capables d'apporter à la nation le bilan réel qu'elle attend. (Appl. à l'extrême gauche.)

Les critiques de M. Ramette

M. RAMETTE, député communiste du Nord, veut à son tour interpeller.

« Le président du Conseil, dit-il, a été à Aubervilliers un des vaincus par le parti communiste ».

M. Pierre LAVAL, interrompant, riposte en souriant qu'il a été au contraire réélu à Aubervilliers et qu'il a été heureux d'aller à Moscou. (Rires).

M. RAMETTE. — Si nous étions au pouvoir, ce n'est pas vous que nous enverrions à Moscou. (Exclamations).

M. Ramette s'étonne de la présence au ministère de l'Agriculture de M. Cathala qui n'a pas de compétences spéciales et qui est aussi, dit-il, un des vaincus des élections municipales d'hier.

Le Parlement a repoussé à deux reprises la demande de pleins pouvoirs car il sent que le pays est opposé à toute dictature. Le nouveau ministre des Finances est un partisan de la déflation. Beaucoup plus même que ne l'était M. Germain-Martin ».

M. Ramette s'élève contre les manifestations des camelots du roi et des croix de feu. Pourquoi la police n'est-elle pas intervenue ?

M. Philippe HENRIOT. — Et la manifestation du front commun au mur des fédérés ?

M. RAMETTE. — Elle a été faite légalement par le peuple sans convocation par télégramme. (Appl. extrême-gauche).

« Allez-vous demander aux Chambres de discuter le rapport Rucart sur les responsables du 6 février ? Allez-vous dissoudre les ligues fascistes ? Va-t-on réduire le temps de travail à 7 heures ? Va-t-on voter la représentation proportionnelle ? Ne va-t-on pas poursuivre la politique de paix que représente l'alliance avec la Russie soviétique ? Il y a un divorce entre les gouvernements qui se succèdent et ce que veut le pays. (Appl. commun.).

» Il était possible de faire un gouvernement radical s'appuyant sur les partis de gauche y compris les communistes. Il faut que le front populaire se réalise. (Appl. extrême-gauche).

La clôture des explications de vote est prononcée à mains levées.

La question de confiance

Le président met aux voix la demande de renvoi à la suite des interpellations pour laquelle le gouvernement pose la question de confiance.

Le renvoi à la suite des interpellations est voté par 412 voix contre 137.

La séance est renvoyée à 21 heures

M. Pierre Laval remonte à la tribune et dépose sur le bureau de la Chambre le projet de loi tendant à accorder au gouvernement des pouvoirs exceptionnels pour assurer la défense du franc et lutter contre la spéculation.

Le Gouvernement en demande la discussion immédiate. Le projet est renvoyé à la Commission.

M. Pierre Laval propose que la prochaine séance consacrée à l'examen du projet ait lieu à 21 heures. Il en est ainsi décidé.

Le président rappelle que M. Fernand Bouisson a donné sa démission et qu'il y a lieu de pourvoir à l'élection du président de la Chambre.

Après une intervention de M. Thibault, député aveugle d'Ille-et-Vilaine, la Chambre décide de procéder à cette élection le soir même au début de la séance.

La séance est levée à 19 h. 30.

LA COMMISSION DES FINANCES ADOPTA LE PROJET DES PLEINS POUVOIRS PAR 19 VOIX CONTRE 14

La Commission des finances s'est réunie après dîner, pendant la suspension de la séance, pour examiner le projet de loi tendant à accorder au Gouvernement des pouvoirs exceptionnels pour assurer la défense du franc et la lutte contre la spéculation.

Après avoir entendu M. Pierre Laval et M. Marcel Régnier, elle a adopté ce projet par 19 voix contre 14.

M. Léon Barety, rapporteur général, a immédiatement préparé le rapport qu'il va présenter à la Chambre à la reprise de la séance.

L'élection du Président de la Chambre

La séance est reprise à 21 heures, sous la présidence de M. de Chammard. Le scrutin pour l'élection du Président de la Chambre est ouvert, pendant une heure, à la tribune.

Pendant le scrutin qui se déroule sans incident, M. Fernand Bouisson va serrer les mains de M. de Chammard, puis revient à sa place de simple député.

A 22 h. 10, M. Fouras, député de la Seine, secrétaire, qui a tenu l'urne, la livre aux huissiers. Le dépouillement des bulletins a lieu dans un salon voisin.

La séance est suspendue pendant cette opération.

M. BOUISSON *est élu par 285 voix sur 440 votants.*

M. Renaud Jean a obtenu 15 voix.

LA COMPOSITION DÉFINITIVE DU NOUVEAU CABINET

Voici la composition définitive du nouveau Cabinet :

	MM.
Prés. du Conseil et Aff. Etrang.	Pierre LAVAL.
Finances et Etat	L. HERRIOT.
	A.-E. FLANDIN.
	Louis MARIN.
Justice	Léon BERARD.
Intérieur	PAGANON.
Finances	R. REGNIER.
Guerre	FABRY.
Marine militaire	PIETRI.
Air	Général DENAIN.
Commerce	G. BONNET.
Educat. nation.	P. MARCOMBES.
Travaux publics	LAURENT-EYNAC.
Colonies	ROLLIN.
Marine march.	Mario ROUSTAN.
Travail	FROSSARD.
Pensions	MAUPOIL.
Agriculture	CATHALA.
Santé publique	Ernest LAFONT.
P. T. T.	MANDEL.
Sous-Secr. d'Etat à la Présidence du Conseil	Camille BLAISOT.

LA SÉANCE DU SÉNAT

La Haute-Assemblée s'est ajournée à ce matin pour statuer sur le projet des pleins pouvoirs

Convoqué d'urgence par son président, le Sénat s'est réuni à 18 h. 30 pour permettre au nouveau gouvernement de donner lecture de la déclaration ministérielle. Nombreux sont les sénateurs qui ont répondu à cette convocation, et des conversations particulières qui s'engagent entre les membres de la Haute Assemblée, il ressort avec évidence que le quatrième cabinet Laval trouvera au Sénat une atmosphère unanime.

M. JEANNENEY ouvre la séance à 18 h. 40, tandis qu'au banc du gouvernement prennent place MM. Léon Berard, Mario Roustand, Frossard et le général Denain.

Au nom du gouvernement, M. Léon BERARD, vice-président du Conseil, donne lecture, au milieu d'un silence attentif, de la communication officielle du nouveau gouvernement. Des applaudissements unanimes marquent, de la droite à la gauche, la volonté du Sénat de faciliter sans réserve la tâche du nouveau cabinet.

Puis l'assemblée décide de fixer à une date ultérieure la discussion des interpellations de MM. Calmel et Portmann, qui portent sur la protection des vins français. Le Sénat valide ensuite, sur le rapport de MM. Loubet et Millies-Lacroix, les élections de M. Courant, qui remplace, dans le département de la Meuse M. Pol-Chevalier, et de M. Ostermann, élu sénateur du Haut-Rhin en remplacement de M. Gegauff.

A la demande du garde des Sceaux et de M. PERRIER, vice-président de la commission des finances, la Haute Assemblée, décide de tenir une séance ce matin à 11 heures pour examiner le projet gouvernemental sur lequel la Chambre est dès maintenant appelée à délibérer et lève sa séance à 18 h. 55.

LA PRÉSENTATION DES MINISTRES A M. ALBERT LEBRUN

M. Pierre Laval, président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, a présenté hier matin, à 9 heures, à l'Elysée, les membres du nouveau cabinet à M. le Président de la République.

M. Pierre Laval a soumis à la signature du président de la République les décrets nommant les ministres et sous-secrétaires d'Etat.

M. Pierre Laval et les membres du nouveau cabinet, arrivés à 9 heures du matin à l'Elysée, n'en sont ressortis qu'à 4 h. 15, c'est dire que la réunion qui s'est tenue, n'a pas été la simple présentation habituelle des membres du cabinet. C'est au début de ce véritable Conseil des ministres que M. Blaisot a été désigné comme sous-secrétaire d'Etat, chargé des affaires d'Alsace et de Lorraine. Cette dernière fonction, on le sait, devait primitivement être attribuée à M. Cathala, ministre de l'Agriculture.

M. Blaisot a rejoint, une demi-heure après ses collègues, qui étaient encore en délibération.

Les ministres, sous la présidence de M. Albert Lebrun, ont donc commencé à examiner les divers problèmes que la déclaration ministérielle va traiter.

En sortant de l'Elysée, le nouveau groupe de ministres a été dûment photographié sur le perron de l'Elysée, comme il est d'usage. Le jour commençait à poindre, lorsque les voitures ministérielles sont sorties du palais de l'Elysée : rue du faubourg-Saint-Honoré était encore complètement vide de passants.

La composition politique du Gouvernement

Le cabinet que vient de constituer M. Pierre Laval est le 99e de la IIIe République et le 10e de la 15e législature.

C'est le troisième cabinet que préside M. Pierre Laval.

Le nouveau ministère réunit vingt personnalités : quatre ministres appartenant à la haute assemblée, ce sont : MM. Pierre Laval, Léon Bérard, Marcel Régnier, Mario Roustan ; quinze sont députés : MM. Edouard Herriot, Louis Marin, P.-E. Flandin, Paganon, Jean Fabry, François-Piétri, Georges Bonnet, Philippe Marcombes, Laurent-Eynac, Louis Rollin, L.-O. Frossard, Henri Maupoil, Pierre Cathala, Ernest Lafont et Georges Mandel.

Le cabinet comporte en outre, un non parlementaire : le général Denain, ministre de l'Air ; 13 ministres appartenaient déjà au cabinet de M. Fernand Bouisson.

Les nouveaux ministres sont donc : MM. P.-E. Flandin, Léon Bérard, Jean Fabry, Georges Bonnet, Marcel Régnier, Marcombes, Maupoil.

MM. Marcel Régnier et P.-E. Flandin appartenaient à la formation gouvernementale précédente.

Les sénateurs qui appartiennent au nouveau ministère, sont inscrits au groupe de la gauche démocratique, à l'exception de M. Léon Bérard, qui appartient au groupe de l'Union Républicaine, dont il est président, et de M. Pierre Laval, qui ne compte à aucune des formations politiques de la haute assemblée. Parmi les ministres députés, un est inscrit à la Fédération Républicaine, M. Louis Marin, un au groupe Républicain, M. Louis Rollin ; trois au groupe des Républicains de Gauche, MM. P.-E. Flandin, Jean Fabry, François-Piétri, deux à la Gauche indépendante, MM. Georges Bonnet et Philippe Marcombes, dont le président de ce groupe, et le Centre, cinq au Groupe Radical et Radical-Socialiste, MM. Edouard Herriot, Paganon, Georges Bonnet, Marcombes, Maupoil ; un au groupe des Indépendants, M. Georges Mandel. Deux ministres appartenaient, avant leur participation, au cabinet Bouisson : l'un, M. Ernest Lafont, est membre du Parti Socialiste de France ; l'autre, M. L.-O. Frossard, du Parti Socialiste S.F.I.O.

Comment fut constitué le Cabinet Laval

Dans le milieu parlementaire on recueille ce matin quelques précisions sur les conditions dans lesquelles s'est constitué, cette nuit, le troisième cabinet Pierre Laval. Le président du Conseil avait fait un appel pressant auprès de M. François Piétri pour amener celui-ci à accepter le portefeuille des Finances. Mais le député de la Corse s'est récusé en faisant valoir qu'il désirait continuer à diriger le département de la Marine, surtout à la veille de la conférence de désarmement naval pour laquelle il s'est particulièrement préparé au cours des derniers dix-huit mois pendant lesquels il a présidé aux destinées du ministère de la rue Royale.

Dans ces conditions, M. Pierre Laval a sollicité le concours de M. Marcel Régnier, qui fut longtemps rapporteur général du budget au Sénat, et qui a la réputation d'être un spécialiste maniant des deniers de l'Etat. Le cabinet, d'ailleurs, comprendra, en dehors du ministère des Finances, plusieurs personnalités particulièrement compétentes en matière financière : MM. Pierre-Etienne Flandin, Georges Bonnet, François-Piétri, tous trois ont été ministres des Finances ou du Budget.

M. Georges Bonnet, qui a été ministre du Commerce, est le doyen de la Chambre. Il a été député de la Dordogne de 1922, où il a [illegible] sans cesse de la confiance des électeurs [illegible] présences [illegible].

L'attribution du portefeuille des Pensions a [illegible] difficultés. [illegible] M. Paganon [illegible] M. Mario Roustan [illegible] M. Maupoil, président de la Commission des Pensions de la Chambre, dont le conduite pendant la guerre lui a valu huit citations [illegible] ordre du jour.

Il y a lieu d'observer que les anciens combattants, qui [illegible] voudront bien collaborer avec le gouvernement à l'accomplissement de l'œuvre nécessaire de restauration des finances publiques.

M. Franklin-Bouillon a refusé d'être ministre d'Etat

Au cours des conversations qui ont précédé la constitution du nouveau cabinet, M. Pierre Laval a insisté très vivement auprès de M. Franklin-Bouillon pour que celui-ci accepte d'entrer dans le gouvernement comme ministre d'Etat. M. Franklin-Bouillon a remercié M. Pierre Laval de son offre, mais a préféré la décliner et conserver sa liberté pour poursuivre dans le pays son action et sa propagande en faveur de l'Union pour la nation.

Une réunion du groupe socialiste

Le groupe socialiste n'a tenu, hier matin, qu'une brève réunion au cours de laquelle il s'est trouvé unanimement hostile au gouvernement. Il a chargé M. Léo LAGRANGE d'intervenir sur les raisons qui ont amené l'insuccès de la combinaison de M. François Piétri. M. Georges Monnet a reçu mission de proposer le texte d'une déclaration qui sera lue avant le vote sur le projet de délégation des pouvoirs au nom du groupe.

UNE MISE AU POINT DE LA C. N. DES ANCIENS COMBATTANTS

La Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre communique la note suivante :

« Les suggestions d'ensemble présentées par le Conseil d'administration de la Confédération Nationale des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre n'ayant pu être retenues par M. Laval, président du Conseil, le bureau n'a pas cru devoir accepter l'offre amicale de deux portefeuilles qui lui était faite. Cette mise au point est rendue nécessaire en raison des informations contradictoires parues dans la presse. »

Les Conseils de Cabinet et des Ministres

Le Conseil de cabinet s'est réuni à 17 heures, à l'Elysée, sous la présidence de M. Pierre Laval, pour préparer la déclaration gouvernementale. Puis, sous la présidence de M. Albert Lebrun, les membres du gouvernement se sont réunis en Conseil des ministres.

Il a été donné lecture de la déclaration ministérielle qui devait être lue devant la Chambre par M. Pierre Laval, président du Conseil, et au Sénat par M. Léon Bérard, garde des Sceaux.

Le Conseil a approuvé les termes de la déclaration [illegible] soit approuvée par le gouvernement [illegible] accorder au gouvernement des pouvoirs exceptionnels pour défendre le franc, lutter contre la spéculation.

Le Conseil a [illegible] la décision prise par les présidents des groupes interdisant aux ministres de parler, à des manifestations officielles jusqu'au 14 juillet.

LE PROJET DE LOI des pleins pouvoirs

[illegible]

Messieurs, la déclaration ministérielle dont le gouvernement vous a donné lecture lui apparaît comme la meilleure justification du projet de loi dont il vous demande l'adoption sans toucher aux prérogatives essentielles du Parlement, il accorde au gouvernement, pour une durée limitée la délégation de pouvoirs qui lui est nécessaire. En conséquence, le gouvernement soumet à votre délibération le projet de loi suivant :

Projet de loi

Le président de la République française décrète : le projet de loi dont la teneur suit sera présentée à la Chambre des députés par le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères, qui est chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

Article unique. — En vue d'éviter la dévaluation de la monnaie, le Sénat et la Chambre des députés autorisent le gouvernement à prendre par décret jusqu'au 31 octobre 1936, toutes dispositions ayant force de loi pour lutter contre la spéculation et défendre le franc. Ces décrets pris en Conseil des ministres seront soumis à la ratification des Chambres avant le 1er janvier 1936.

Fait à Paris le 7 juin 1935.

Par le président de la République, Le président du Conseil, ministre des Affaires étrangères : Pierre LAVAL.

JEAN ALLEMANE EST MORT

Ancien membre de la Commune, il avait été, en France, un des fondateurs du parti socialiste

On annonce la mort de Jean Allemane. Né après de Toulouse, le 21 août 1843, Jean Allemane vint de bonne heure à Paris, apprit le métier de typo et se mêla activement au mouvement ouvrier.

Membre de la Commune, il était l'avant-dernier survivant des hommes qui fondèrent en France le parti socialiste.

Jean Allemane fut arrêté avec son frère François, lors des événements de la Commune ; tous deux furent condamnés, Jean aux travaux forcés à perpétuité ; François, à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Jean Allemane fut transporté à l'île Nou, [illegible] François envoyé à [illegible]. Victor Hugo adressa une requête en faveur de Jean Allemane. Les deux frères ne rentrèrent en France qu'après l'amnistie.

« NORMANDIE » revient en France avec 2.100 passagers

Le magnifique paquebot français a quitté New-York hier, à 14 h. 20

Des milliers de New-Yorkais se sont massés, sur le quai où était amarré « Normandie », sur la place de la Bastille et sur plusieurs points le bord de la North River, d'où ils ont pu assister au départ du paquebot, de Mme Lebrun et de la délégation française.

Le navire emmène plus de 2.100 passagers, chiffre rarement atteint par un paquebot.

A la marée haute, trois remorqueurs ont dirigé l'immense navire vers la haute mer.

Quelque les dirigeants de la Compagnie Générale Transatlantique gardent le silence, le public s'attend généralement à ce que le conquérant du ruban bleu s'attribue encore le record de la traversée de retour, qui est jusqu'à présent de 4 jours, 17 heures, 42 minutes, du bateau-feu d'Ambrose à Cherbourg. Il lui suffirait de maintenir sa moyenne du voyage aller, de 29 nœuds 64. Les machines sont maintenant complètement au point.

A 14 h. 20, « Normandie » appareillait. Il n'a guère fallu plus de dix minutes à « Normandie », aidée seulement de trois remorqueurs, pour larguer ses amarres et quitter le quai. Le paquebot a été acclamé par des milliers de personnes, agitant des drapeaux français et américains, et salué par les hymnes nationaux et par le mugissement des sirènes des navires. MM. de Laboulaye, ambassadeur de France ; de Fontnouvelle, consul général, les délégués des Chambres de commerce, les sociétés françaises, la municipalité de New-York avaient escorté à bord Mme Albert Lebrun.

LA TERRE A TREMBLÉ EN ITALIE

Rome, 7. — Une secousse sismique de six secondes s'est manifestée hier à Foligno, occasionnant quelques dégâts matériels. On ne signale aucune victime.

LE CONGRÈS DE L'U. N. C. A BREST

Le Congrès de l'Union Nationale des Combattants a tenu hier matin, à Brest, sa première séance plénière pour discuter des droits des anciens combattants.

M. Monnier (Seine-Inférieure), rapporteur sur la Retraite Mutuelle, a fait adopter des vœux concernant le redressement de la France Mutualiste ; le taux d'intérêt des contrats de prêt et la justification du droit à la retraite mutuelle.

D'autres vœux relatifs à la révision des pensions, à leur amélioration et à la modification de la législation actuelle ont été adoptés, ainsi que ceux concernant les fonctionnaires anciens combattants et protestant contre toute atteinte à leurs droits acquis.

Diverses motions concernant la carte du combattant, la création d'un office unique pour les pupilles de la nation, les mutilés et les combattants, ainsi que la création d'une caisse des pensions ont été votées.

Sur l'intervention de MM. Rossignol et Lacoste, l'Assemblée a nommé une commission qui, avant que le congrès poursuive ses travaux, lui soumettra un vœu relatif à l'attitude de l'U. N. C. devant les événements actuels et à la nature des sacrifices qu'elle est disposée à accepter.

Au sujet des pensions, le Congrès de l'U. N. C. déclare :

« Que la revision des pensions est une œuvre de moralité publique indispensable et urgente ; que doivent être supprimées toutes les pensions attribuées à des mobilisés non titulaires de la carte du combattant pour des affections ou infirmités non provenant pas du fait du service, la preuve d'origine étant à leur charge ; que l'U. N. C. ne permettra pas que soit prise la moindre mesure restreignant les droits des anciens combattants avant que la revision totale ne soit ainsi effectuée ; que l'U. N. C., par une campagne active et soutenue, aura mettre tous les obstacles et écarter toutes les résistances et toutes les inerties pour réaliser cette réforme élémentaire de saine justice ».

Le Congrès a émis à l'unanimité le vœu [illegible] tendant que la loi de revision des pensions du 31 mai 1923 soit remplacée par un texte plus efficace ; que le fonctionnement soit assuré par la possibilité de faire appel d'une décision de suppression devant une juridiction [illegible] entièrement accordé la [illegible] en premier ressort [illegible] ; que les pensions [illegible] ; que les [illegible] du 24 juin 1919 [illegible] ; que [illegible] de revision [illegible] des représentants d'authentiques victimes.

LA LOTERIE DE L'EXPOSITION DE BRUXELLES

Voici les numéros gagnants de la Loterie de l'Exposition de Bruxelles :

Les attributs aux carnets : Un lot de 100.000 francs, N° du carnet 471.857 ; deux lots de [illegible] fr., N°s 207.852 ; 487.[illegible] ; [illegible] de 10.000 francs ; N°s [illegible] ; 264.976 ; 390.154 ; 502.[illegible].

Des lots de 10.000 fr. — N°s 101.078 ; 184.150 ; 227.857 ; 250.560 ; 276.743 ; 437.[illegible] ; 459.[illegible] ; 518.129 ; 556.573 ; 594.177.

Les réserves aux couvertures : Un lot de 50.000 fr. : N° 525.805 ; un lot de 20.000 fr. : N° 294.771 ; un lot de 10.000 fr. : N° [illegible]. Neuf lots de 1.000 francs : N°s 113.731 ; 185.354 ; 164.170 ; 208.344 ; 256.[illegible] ; 280.870 ; 344.024 ; 366.436 ; 460.734.

LE 51e CONGRÈS NATIONAL DE LA LIGUE FRANÇAISE DE L'ENSEIGNEMENT, A LENS

LA DEUXIÈME JOURNÉE A ÉTÉ CONSACRÉE AUX TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le 51e Congrès national de la Ligue française de l'enseignement qui tient ses assises à Lens, a poursuivi hier ses importants travaux.

L'assemblée générale de la Confédération des Œuvres laïques

L'assemblée générale de la Confédération des œuvres laïques qui n'est pas publique, se déroulera très tard dans la nuit de jeudi à vendredi.

Voici le communiqué qui nous a été remis hier matin :

« L'assemblée générale de la Confédération réservée aux membres du Conseil général et aux délégués des fédérations, s'est réunie cette semaine jeudi après-midi et dans la soirée.

» En dehors de rapports traditionnels (rapport moral, rapport financier, commission de contrôle) le gros débat de l'après-midi fut consacré à l'examen des statuts dont la révision avait été demandée par de nombreuses fédérations ; à retenir : une rédaction d'un nouvel article qui retire aux mineurs s'ils sont membres du Conseil général de la Ligue, leur droit de siéger au dit conseil pendant le temps de présence au gouvernement.

» A la séance denuit, l'assemblée discuta sur la constitution des listes de candidats en vue du renouvellement du tiers sortant des membres du Conseil général ; un débat assez vif fut engagé à propos de quelques noms qui ne paraissaient pas assez représentatifs au point de vue de la laïcité. Finalement, le scrutin fut ouvert et en voici les résultats :

» Ont été réélus : MM. Arnauditzon, Barrier, Marcel Déat, Fargez, Glay, Cornet, Laby, Truchet et Vernay.

» Ont été élus : MM. Bachelet, sénateur ; Marcombes, député ; Jean Zay, député ; Voiron, inspecteur primaire ; Pommier, professeur de la faculté de Paris ; Jattefaux, secrétaire général de l'U.F.O.L.E.P. ; Lorne, secrétaire général de l'U.F.O.L.E.P. ; Mme Grunebaum-Balin, secrétaire générale du centre laïque des Auvergnes ; M. Galibert, professeur d'E. P. S. »

Le prochain Congrès aura lieu en 1936, à Vichy

La réunion appelée à désigner le lieu du prochain congrès se prononça pour Vichy et retint comme questions à discuter : la protection de l'enfance malheureuse et l'organisation de la défense de l'école au point de vue municipal.

Les Congressistes au Gallodrome

La société du « Grand Parc » avait organisé jeudi soir dans son gallodrome du café Omer, rue de Douai, un combat de coqs à l'intention des congressistes ne connaissant pas ce genre de « sports ».

Un grand nombre de délégués avaient répondu à l'invitation des « coqueleux » lensois et s'intéressèrent aux différents combats auxquels ils assistèrent.

Les réunions des Commissions

Les séances du matin et de l'après-midi d'hier furent consacrées aux travaux des commissions qui se réunirent dans les différentes salles de l'Hôtel de Ville.

Voici les questions qui furent étudiées par les différentes commissions chargées d'établir des rapports qui seront présentés et discutés aux séances plénières :

1re commission : « La femme et la laïcité », président M. Duburcq, en remplacement de Mme Chocarne.

2e commission : « L'action laïque dans les enseignements du 2e et 3e degrés », président M. Raphaël, en remplacement de M. Maurice Roger.

3e commission : « U.F.O.L.E.P. » (éducation physique), président M. Cornet.

4e commission : « U.F.O.L.E.A. » (éducation artistique), président M. Le Foyer.

5e commission : « U.F.O.G.E.L. (cinéma éducatif), président M. Brenier.

6e commission : « Vœux et résolutions », président M. Estèbe.

7e commission : « Contrôle des mandats », président M. Truchet.

Celle de l'éducation physique et des sports a exprimé tout d'abord son désir de voir rattachée l'organisation de cette branche d'éducation au ministère de l'Education nationale, alors qu'elle est actuellement sous l'autorité du ministre de la Santé publique. Puis une discussion intéressante s'est engagée à propos de l'unification des sociétés sportives et gymniques, notamment avec l'organisation travailliste en vue d'une entente sportive populaire. Le commissaire général, M. Marcel DELARBRE, a enfin souligné le [illegible] des fêtes de la jeunesse placées sous le patronage de la Ligue de l'enseignement.

La Commission des Vœux s'est réunie sous la présidence de M. ESTEBE, vice-président de la Ligue. Le rapporteur, M. Savreux, président de la Fédération laïque de la Somme, a soumis à l'assemblée un très [illegible] nombre de vœux envoyés par les fédérations intéressant les œuvres complémentaires de l'école. Après une large discussion à laquelle ont pris part notamment les délégués de la Loire, des Bouches-du-Rhône, du Nord, 21 motions ont été votées qui seront discutées demain en séance plénière.

La Commission de l'Union Française des Œuvres laïques d'éducation artistique (U.F.O.L.E.A.) a tenu deux séances sous la présidence de M. Lucien LE FOYER, vice-président de la Ligue, et de Mme BARTH, secrétaire.

Son attention a [illegible] sur l'organisation du concours [illegible] ; des [illegible] individuelles, [illegible] par la question des [illegible] de la Société des Auteurs dans l'ordre [illegible] soumise dans l'ordre du jour.

M. JATTEFAUX a présenté le rapport général suivi de nombreuses et intéressantes observations formulées par MM. ECHARD, BLANC, EYMONT et par de nombreux délégués des fédérations départementales. Après un exposé des travaux et programmes des sections : dessin, musique, arts appliqués, M. Lucien Lefeyer a salué [illegible] d'une initiative déjà appréciée [illegible] le bureau du Conseil général [illegible] la création d'une circulaire [illegible] l'U.F.O.L.E.A. consacrée à [illegible] à l'enseignement oratoire, [illegible] la propagande des militants. [illegible] proposition a été adoptée à l'[illegible].

MM. Luc, directeur [illegible] général des [illegible], et Le Foyer seront rapporteurs [illegible] plénières du Congrès.

Le soir, à 20 h. 30, [illegible] assistèrent, dans la salle de l'Apollo, à la soirée artistique offerte par la Fédération laïque du Pas-de-Calais.

Un télégramme au Président du Conseil

Le télégramme ci-dessous a été adressé à M. le Président du Conseil et à M. le ministre de l'Education nationale :

« Le Congrès de la Ligue de l'enseignement, réuni à Lens, émet le vœu que l'organisme d'état relatif à l'éducation physique soit à nouveau rattaché au ministère de l'Education nationale. — Le président : J. Brenier, ancien sénateur. »

Un Congressiste est mort subitement

Dans la nuit de jeudi à vendredi, M. Gaston Mégnen, âgé de 68 ans, délégué de Seine-et-Marne, est décédé subitement dans la chambre de l'hôtel où il était descendu.

Un docteur, appelé à faire les constatations, a déclaré que la mort était survenue des suites d'une angine de poitrine.

Le défunt était directeur d'école honoraire de Damery-sur-Marne.

Son corps a été mis en bière pour être dirigé sur Le Châtelet-sur-Brie, où auront lieu les funérailles.

LA JOURNÉE D'AUJOURD'HUI

Voici la programme de la journée d'aujourd'hui samedi :

A 9 heures, à l'Hôtel de Ville, grand salon Basly, première séance plénière du Congrès, sous la présidence de M. Lucien Le Foyer, vice-président de la Confédération.

Rapport de la deuxième commission sur l'Action laïque dans les enseignements du deuxième et du troisième degrés par M. H. Belliot, secrétaire général adjoint de la Confédération.

A 11 heures, rapport de la Commission de l'U.F.O.L.E.P., par M. Marcel Bernard, rapporteur.

A 11 h. 30, rapport de la Commission de l'U.F.O.L.E.A., par M. Luc, commissaire général.

A 14 h. 30, seconde séance plénière publique du Congrès, sous la présidence de M. Estèbe, vice-président de la Confédération.

Communication sur « Les Enfants déficients », par Mlle Angles, inspectrice générale honoraire des écoles maternelles, membre du Conseil général de la Ligue.

A 15 heures, rapport de la première Commission sur « La femme et la laïcité » par M. Gaston Martin, député, membre du Conseil général.

Rapport de la Commission de l'U.F.O.C.E.L., par M. Brenier, commissaire général.

Rapport de la Commission des vœux, par M. Savreux.

A 20 h. 30, séance de cinéma à l'Apollo, offerte gratuitement à tous les congressistes.

Dans la journée, concours théâtral (U.F.O.L.E.A.), à l'école Campan, sous la présidence de M. Sarthou, inspecteur d'Académie.

Compétitions sportives au Stade municipal, qui se poursuivront et se termineront dans la matinée du dimanche 9 juin.

L'ASSEMBLÉE DE L'U. F. O. L. E. P. A LENS

L'une des importantes filiales de la Ligue de l'enseignement, l'U.F.O.L.E.P., c'est-à-dire l'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique, a tenu son assemblée aujourd'hui matin et soir.

MM. Cornet, Truchet, Marcel Delabre, tour à tour, président.

De l'ordre du jour très chargé ressortaient les questions relatives à l'entente avec la Fédération gymnique et sportive du travail et au plan constructif de l'organisation de l'éducation physique en France.

Tout d'abord, l'assemblée a exprimé le vœu que l'organisme d'Etat relatif à l'éducation physique soit rattaché au ministère de l'Education nationale.

Ce vœu, transmis immédiatement au congrès de la Ligue, a été approuvé par lui et adressé télégraphiquement au président du Conseil et aux ministres intéressés.

Le projet d'entente avec l'organisation travailliste a obtenu un vote favorable de principe, que précise la déclaration suivante :

L'U.F.O.L.E.P., émanation de la Confédération générale des œuvres laïques postscolaires pour la diffusion de l'éducation physique et sportive dans les associations amicales de l'école laïque et s'y rattachant, a pour premier devoir de continuer l'œuvre scolaire faite d'impartialité absolue et de neutralité réfléchie.

De même que, sur les bancs de l'école, les enfants, quelles que soient leur origine, leurs tendances, leur situation sociale, leurs conditions d'existence, doivent être tenus scrupuleusement à l'écart de toute politique, de même, dans les associations affiliées et contrôlées par l'U.F.O.L.E.P., la plus large tolérance, le respect des idées, le libre exercice des doctrines intellectuelles et sociales constituent la règle immuable de l'action postscolaire laïque tracée et conduite par la Ligue française de l'enseignement.

La multiplicité des idées et des opinions représentées à la Ligue sous le signe de la défense laïque constitue d'ailleurs un fait indiscutable dont il doit être constamment tenu compte.

Eu égard à ces raisons, l'U.F.O.L.E.P. se doit de veiller strictement à son unité en évitant de détourner de sa mission éducatrice tout ce qui n'est pas directement favorable à la continuation de l'école, de son enseignement, de l'exemple donné et professé par elle et qui ont pour principaux objectifs : le perfectionnement humain, la préparation aux devoirs sociaux, à l'attachement reconnaissant et fidèle aux institutions républicaines sans cesse animées par la recherche du progrès social.

Il est clair qu'un tel programme appelle toutes les bonnes volontés et, en particulier, celles des formations sportives populaires organisées librement, ainsi que des groupements affinaires de travailleurs partageant les buts de l'U.F.O.L.E.P. en vue d'une restauration du véritable esprit sportif. Ce programme est devenu nécessaire, il y a lieu de s'intéresser non pas seulement aux sélections, mais surtout à la masse des jeunes et dont le travail en collectivité est le plus souvent la condition de la formation morale en même temps que physique. Tous les efforts de cette nature, sur le principe d'une entente amicale des Associations de caractère populaire, offrent de réels avantages.

L'U.F.O.L.E.P. liée par des conventions avec les fédérations dirigeantes estime qu'il est possible de conserver le contact au point de vue technique avec les dites fédérations, tout en formant avec les organisations précitées un rassemblement des forces sportives dont la puissance ne saurait pas à forcer l'attention des Pouvoirs publics sur des revendications communes indispensables à la [illegible] des jeunes et aux besoins de la population laborieuse.

L'U.F.O.L.E.P., sans rien négliger de ses devoirs, reste attachée à ses obligations vis-à-vis des fédérations associées, est prête à collaborer à l'institution d'une entente sportive populaire en vue d'accélérer les réalisations rêvées par les fondateurs du sport et de servir efficacement la cause de la jeunesse d'abord et aux rapprochements des masses sportives de tous les pays.

Le rapport sur l'éducation physique de M. Beauville, a motivé une intervention chaleureuse du Commissaire général Marcel Delarbre, qui a souligné les succès considérables des Fêtes de la Jeunesse, placées sous le patronage de la Ligue de l'Enseignement.

Ce plan constructif de l'éducation physique a fait l'objet d'une étude intéressante qui sera poursuivie demain.

L'ÉPILOGUE de l'affaire Mariani

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

De l'arrêt, il résulte que la culpabilité de Rossi est certaine ; il n'ignorait pas que les timbres en sa possession provenaient d'un vol. Il y a lieu, toutefois, de tenir compte de son état mental.

La thèse de Mariani est contredite par les faits de la cause. Le jour de son arrestation il ne parla pas d'opération judiciaire. Il n'eut aucune protestation, mais un simple appel à la pitié, bref l'attitude d'un coupable. A Paris, il ne se souciait pas de suivre Rossi comme eût dû le faire un policier. Il ne prévint pas le commissaire divisionnaire qu'il était surveillé par d'autres inspecteurs. Il a agi dans son intérêt exclusif et sa mauvaise foi est nettement établie. La peine qui lui a été infligée est insuffisante en raison de ses fon